Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_12_2026_96-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GONDRAN

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 15 juillet à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GONDRAN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mme Clémence MORINIÈRE, Maire de SAINT GONDRAN, en suite de convocations en date du 08 juillet 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie le même jour.

Présents : Mmes – M.

Clémence MORINIÈRE Christophe HELBERT	Patrice NOBLET Alain BEAUMANOIR (arrivée à 17H20)	Charlotte STROEYMEYT Anthony GUIHÉNEUF
Véronique LEROY Pierre POUSSIN	Elisabeth JAGOT Bruno PELLOIS	Camille LE BOULCH Miléna MARTIN (arrivée à 18h26)
	Jean-François CHÉNEDÉ	Olyana THÉ

Étaient Absents Excusés : Mme, M. Anthony GUIHÉNEUF, M. Pierre POUSSIN, M. BEAUMANOIR et Mme MARTIN.
Était Absent : Néant.
Procuration (1) : Mme Stéphanie VILGICQUEL a donné procuration à M. Camille LE BOULCH.

Autre personne présente : Mme Christine DELABROSSE, secrétaire générale de mairie, auxiliaire du secrétaire de séance.

Questions diverses -*Délibération N°12/2026/96*

Rapporteur : Mme Clémence MORINIÈRE

⇨ Date du prochain conseil Municipal : Il est fixé au mercredi 30 septembre 2026 à 19h30. L'assemblée en prend acte.

⇨ Urbanisme : DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) Parcelle A1031 pour une superficie de 1550 M² « Rue de La Touche Mulon » : Mme la Maire fait savoir qu'un DIA a été reçue en mairie le 10 juin 2026 pour laquelle une renonciation à l'exercice du droit de préemption a été donnée le 23 juin 2026. L'assemblée en prend acte.

⇨ URBANISME (Projet de lotissements) : Présentation des dossiers par M. Christophe HELBERT, Adjoint en charge de l'urbanisme. L'assemblée prend acte de cette présentation.

⇨ Flume enchantée Gevézé 11/12/13 septembre 2026– Il est proposé une navette gratuite pour les habitants et payante pour la collectivité (500 €) pour se rendre au festival : Ce point est reporté précisant que la population sera consultée via la note mensuelle d'infos.

Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_12_2026_96-DE

⇨SDE 35 Rapport 2025 Eclairage public St Gondran reçu en mairie le 02 juillet 2026 : Mme la Maire rappelle la diffusion de ce dit rapport à l'ensemble des élus du conseil municipal le 03 juillet 2026. L'assemblée en prend note.

⇨ Référents aux commissions communautaires (CCVIA) : Sont désignés :

- Agriculture/alimentation : M. Alain BEAUMANOIR
- Environnement (Gemapi, Breizh Bocage, Biodiversité) : Mrs Patrice NOBLET et Anthony GUIHÉNEUF
- Economie (Développement économique, emploi, commerce, ESS) : M. Pierre POUSSIN
- Culture (dont lecture publique) : Mme Stéphanie VILGICQUEL
- Assainissement (ANC et AC) : M. Christophe HELBERT
- Petite enfance (Petite enfance, Jeunesse, CTG) : Mmes Charlotte STROEYMEYT et Stéphanie VILGICQUEL
- Mobilités : Mrs Pierre POUSSIN et Patrice NOBLET
- Transitions (PCAET, Energie, Santé) : M. Anthony GUIHÉNEUF et Mme Miléna MARTIN
- Habitat : M. Bruno PELLOIS et Mme Elisabeth JAGOT
- Solidarités : Mme Camille LE BOULCH
- Urbanisme : M. Christophe HELBERT
- Tourisme : Sport : M. Jean François CHÉNEDÉ et Mme Camille LE BOULCH
- Communication : Mme Olyana THÉ

⇨ Référent « Sécurité » à la demande des services préfectoraux : Est désigné M Christophe HELBERT.

⇨ Mise en place de 3 onduleurs au secrétariat de mairie : Un onduleur a été mis en place sur chacun des deux postes informatiques et un au niveau du serveur par la société SIPAC de La Mézière pour un coût de 614.99 € TTC. L'assemblée en prend acte.

⇨ Renouvellement CCID 2026 à la CCVIA : Les services de la CCVIA ont demandé de désigner deux commissaires (un titulaire et un suppléant) ayant vocation à siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) : La fonction de Titulaire sera proposée à M Yannick LARRIVIERE GILLET. Mme Véronique LEROY, Adjointe en charge de la fiscalité, est en charge de trouver un.e suppléant.e.

⇨ Carte identité Elus « Maire et Adjoint » : Pour rappel suivant mail du 16 juin 2026, il est demandé aux Maire et Adjoints de fournir une photo de type photo d'identité sur fond blanc et uni de format JPG ou JPEG et de taille maxi de 2 Mo. Sans cette pièce, la carte ne pourra pas être demandée.

⇨ Marchand ambulant : Par courrier du 06 juillet 2026, Mme Taraud « Chez le Belette » a fait savoir qu'elle cessait définitivement son activité de food truck de galettes été de crêpes. L'assemblée en prend note.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h33.

Au registre des délibérations, suivent les signatures.

Fait et délibéré le 20 juillet 2026
Pour extrait conforme,
La Maire,
Clémence MORINIÈRE

Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_12_2026_96-DE

Commune de Saint-Gondran

Val d'Ille Aubigné

Maître JOUIN Aurélie
2 Rue du Boël
35770 Vern-sur-Seiche

Objet : Renonciation au Droit de Préemption
DIA 035276 26 00003

Par déclaration d'intention d'aliéner reçue en Mairie de SAINT-GONDRAN le 10/06/2026, vous avez fait part de votre intention d'aliéner, un immeuble situé à l'intérieur d'une zone soumise au droit de préemption urbain et ci-après désigné :

Parcelle : A1031

Situation : 129 Rue de la Touche Mulon

Propriétaire : BIACHE Stéphanie

Prix de vente: trois-cent-quinze-mille euros

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la commune de SAINT-GONDRAN renonce à l'exercice du droit de préemption.

En conséquence, vous pouvez réaliser librement l'aliénation de l'immeuble aux prix et conditions envisagés dans votre déclaration. Toute modification à cette déclaration vous obligerait à en déposer une nouvelle.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à SAINT-GONDRAN
Le 23 juin 2026
Mme la Maire,
Clémence MORINIÈRE

MAIRIE DE SAINT-GONDRAN (I.-E.-V.)

Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_12_2026_96-DE

Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_12_2026_96-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

COURRIER REÇU
le 10 JUIN 2026
MAIRIE DE SAINT-GONDRAN 35

Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme

Ce formulaire est émis par le ministère en charge de l'urbanisme[1].

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

- [x] Déclaration d'intention d'aliéner un bien (1)
  - [x] Soumis au droit de préemption urbain (D.P.U) (articles L. 211-1 et suivants du Code de l'urbanisme (2))
  - [ ] Compris dans une zone d'aménagement différé (Z.A.D.) (articles L. 212-1 et suivants du Code de l'urbanisme (3))
  - [ ] Compris dans une zone de préemption délimitée au titre des espaces naturels sensibles (articles L. 215-1 et suivants du Code de l'urbanisme (4))
- [ ] Demande d'acquisition d'un bien (1)
  - [ ] Soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.) (2)
  - [ ] Compris dans une zone d'aménagement différé (Z.A.D.) (3)

Cadre réservé à l'administration

Date de dépôt au guichet : 10/06/2026 N° d'enregistrement : DIA 035276 26 00003

Prix moyen au m² :

A - Propriétaire(s) du bien

Pour une personne physique (5) :

Nom d'usage 1 : BIACHE

Prénom 1 : Stéphanie

Profession (facultatif) (6) : Employés

Si le bien n'est pas en indivision, veuillez renseigner l'identité de l'éventuel co-déclarant :

Nom

Prénom

Profession (facultatif) (6) :

Pour une personne morale (7) :

Dénomination

Forme juridique

N° SIRET

Nom d'usage du représentant

Prénom du représentant

Si le bien est en indivision (8), soit entre personnes physiques, soit entre personnes morales, indiquer la quote-part du déclarant : _____, indiquer le nombre de co-indivisaire(s) : _____ et compléter la fiche complémentaire « Autre(s) déclarant(s) » (9) en indiquant leur(s) nom(s), prénom(s), adresse(s) et quote(s)-part(s).

[1] Article A 213.1 du Code de l'urbanisme.

Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_12_2026_96-DE

Le 10 JUIN 2026
MAIRIE DE SAINT-GONDRAN 35

Adresse ou siège social (10)

N° de boîte aux lettres, appartement, escalier, étage... :

Nom de l'entrée, immeuble, résidence, ZA... :

Numéro : 129 Voie : Rue de la Touche Mulon

Lieu-dit : Localité : Saint-Gondran

Pays : Division territoriale (si international) :

Code postal : 3 5 6 3 0 BP : Cedex :

Téléphone (facultatif) : Indicatif (facultatif) :

Adresse électronique (facultatif) :

@

B - Situation du bien

Adresse précise du bien

La cession du bien entraîne-t-elle une division parcellaire ? ☐ Oui ☑ Non

N° de boîte aux lettres, appartement, escalier, étage... :

Nom de l'entrée, immeuble, résidence, ZA... :

Numéro : 129 Voie : Rue de la Touche Mulon

Lieu-dit :

Localité : SAINT-GONDRAN Code postal : 3 5 6 3 0

Superficie totale de l'assiette foncière du bien cédé (m²) : 1550

Références cadastrales de la parcelle[2]

Préfixe	Section	N°	Localité	superficie
	A	1031	129 RUE DE LA TOUCHE MULON	1550

ⓘ Si le bien est situé sur plus de parcelles cadastrales, veuillez renseigner l'annexe dédiée.

Plan(s) cadastral(aux) joint(s) ☑ Oui ☐ Non

C - Désignation du bien

Immeuble

☐ Non bâti ☑ Bâti sur terrain propre

☐ Bâti sur terrain d'autrui, dans ce cas indiquer le nom du propriétaire :

En cas d'indivision, précisez la quote-part du bien vendu :

Nature des droits cédés

☑ Pleine Propriété ☐ Nue-Propriété ☐ Usufruit

Nature du sol en superficie (m²)

Terres	Prés	Vergers	Vignes	Bois	Landes

[2] Si le bien est situé sur plusieurs communes soumises au DPU, autant de DIA que de communes sont nécessaires.

Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_12_2026_96-DE

Carrières	Eaux cadastrées	Jardins	Terrains à bâtir	Terrains d'agrément	Sol

COURRIER REÇU
le 10 JUIN 2026
MAIRIE DE SAINT-GONDRAN 35

Caractéristiques du bien (hors copropriétés et division en volumes)

☑ Bâtiments vendus en totalité (11) :

Maison indépendante de type 7 couverte en ardoises fibrociment.

Surface construite au sol (m²) : _____ Surface utile ou habitable (m²) : 141,00

Nombre de : ☐ Niveaux _____ ☐ Appartements _____ ☐ Autres locaux _____

Caractéristiques du bien (division en volumes)

☐ Vente en volumes N° des volumes : _____

Caractéristiques du bien (copropriété)

☐ Locaux dans un bâtiment en copropriété (12)

N° d'inscription au registre des copropriétés : _____

Le bien est achevé depuis : ☐ Plus de 4 ans ☐ Moins de 4 ans

Le réglement de copropriété a été publié aux hypothèques depuis : ☐ Plus de 10 ans ☐ Moins de 10 ans

N° du lot	Bâtiment	Étage	Quote-part des parties communes	Nature	Surface utile ou habitable

Lotissement

Bien situé dans un lotissement ? ☐ Oui ⓘ Joindre le réglement et le cahier des charges du lotissement.
☑ Non

Droits sociaux (13)

Désignation de la société : _____ Nombre de parts cédées : _____

Désignation des droits : _____ Nombre total de parts : _____

Nature :

Numéro des parts : _____

La cession conduit-elle l'acquéreur à détenir la majorité des parts de la société ? ☐ Oui ☐ Non

D - Usage et occupation (14)

Usage ⓘ Si plusieurs usages, cocher les cases correspondantes

☑ Habitation ☐ Professionnel ☐ Commercial ☐ Agricole

☐ Autre (préciser) : _____

Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_12_2026_96-DE

Occupation

☑ Par le(s) propriétaire(s)

☐ Par un (des) locataire(s) - Le cas échéant, préciser la nature du bail, le montant annuel hors charge du loyer, la date de prise d'effet et de fin de bail et le nom du locataire.

☐ Sans occupant

☐ Autre (préciser) : _____

COURRIER REÇU
le 10 JUIN 2026
MAIRIE DE SAINT-GONDRAN 35

Une installation soumise à autorisation ou à enregistrement, au titre du code de l'environnement a-t-elle été exploitée sur le terrain ?

☐ Oui - S'il y a lieu, joindre les informations dues telles que spécifiées par l'article L. 514-20 du code de l'environnement.

☐ Non

E - Droits réels ou personnels (15)

Grevant les biens : ☐ Oui ☑ Non

Préciser la nature : Sous réserve de l'EHF Indiquer si rente viagère antérieure : ☐ Oui ☐ Non

F - Modalité de la cession ou de la donation

1 - Vente amiable

Prix de vente ou évaluation (en chiffres) : 315000

(en lettres) : trois-cent-quinze-mille euros

Si TVA en sus du prix, préciser le montant (en chiffres) : _____

Dont éventuellement inclus : Mobilier : _____ Autres : _____

Vente indissociable d'autres biens : ☐ Oui ☐ Non

Si oui, adresse précise du bien (description à porter en annexe) :

Modalité de paiement

☑ Comptant à la signature de l'acte authentique ☐ À terme (présiser) :

☑ Si commission, montant : 7000 ☑ TTC ☐ HT

À la charge de : ☑ Acquéreur ☐ Vendeur

☐ Si paiement en nature

Désignation de la contrepartie de l'aliénation :

Évaluation de la contrepartie : _____

☐ Rente viagère Montant annuel : _____ Montant comptant : _____

Bénéficiaire(s) de la rente :

☐ Droit d'usage et d'habitation ☐ Vente de la nue-propriété

Évaluation de l'usage ou de l'usufruit : _____

Autres modalités de transfert

☐ Échange

Désignation des biens reçus en échange :

Montant de la soulte le cas échéant : _____

Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_12_2026_96-DE

Propriétaires contre-échangistes :

☐ Apports en société

Bénéficiaire : _____ Estimation du bien apporté : _____

☐ Cession de tantième de terrains contre remise de locaux à construire

Estimation du terrain : _____ Estimation des locaux à remettre (dation) : _____

☐ Location-accession - Estimation de l'immeuble objet de la location-accession : _____

COURRIER REÇU
le 10 JUIN 2026
MAIRIE DE SAINT-GONDRAN 35

2 - Adjudication (16)

☐ Volontaire ☐ Ou rendue obligatoire par une disposition législative ou réglementaire

☐ Mettant fin à une indivision ne résultant pas d'une donation-partage

Date de l'adjudication : __/__/__ __ __ __ Montant de la mise à prix : _____

Lieu de l'adjudication :

3 - Donation (17)

☐ Oui ☐ Non

G - Les soussignés déclarent

Que le(s) propriétaire(s) nommé(s) à la rubrique A

☑ **1-A (ont) recherché un acquéreur disposé à acquérir les biens désignés à la rubrique C aux prix et conditions indiqués**

Acquéreur - personne physique (facultatif) **(18) :**

Nom d'usage : MR LOGEAIS ET MME DEZERT — Prénom : Mr : Kévin Mme : Alwine

Profession :

Acquéreur - personne morale (facultatif) **(18) :**

Nom d'usage du représentant — Prénom du représentant

Dénomination — Forme juridique

N° SIRET

Adresse de l'acquéreur (facultatif) **(18) :**

N° de boîte aux lettres, appartement, escalier, étage... :

Nom de l'entrée, immeuble, résidence, ZA... :

Numéro : 5 Voie : le Champ Blanc

Lieu-dit : Localité : Parthenay de Bretagne

Pays : Division territoriale (si international) :

Code postal : 3 5 8 5 0 BP : Cedex :

Téléphone (facultatif) : Indicatif (facultatif) :

Adresse électronique (facultatif) :

@

Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_12_2026_96-DE

Indications complémentaires concernant l'opération envisagée par l'acquéreur (facultatif) (19) :

☐ **2 - Demande(nt) au titulaire du droit de préemption d'acquérir les biens désignés à la rubrique C aux prix et conditions indiqués (20).**

☐ **3 - Qu'il est chargé de procéder à la vente par voie d'adjudication comme indiqué à la rubrique F-2 des biens désignés à la rubrique C appartenant au(x) propriétaire(s) nommé(s) à la rubrique A.**

Maître JOUIN Aurélie

Fait à : VERN SUR SEICHE

Le : 10/06/2026

Signature et cachet s'il y a lieu

H - Rubrique à remplir si le signataire est le notaire ou un autre mandataire (21)

Nom d'usage : JOUIN

Prénom : Aurélie

Qualité : NOTAIRE

Adresse électronique : aurelie.jouin@35129.notaires.fr

Adresse

N° de boîte aux lettres, appartement, escalier, étage... :

Nom de l'entrée, immeuble, résidence, ZA... :

Numéro : 2 Voie : Rue du Boël

Lieu-dit :

Localité : Vern-sur-Seiche Pays : FRANCE

Code postal : 35770 BP : Cedex :

Téléphone : 0299048110 (Indicatif si international) : +

COURRIER REÇU
le 10 JUIN 2026
MAIRIE DE SAINT-SONDRAN 35

Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_12_2026_96-DE

I - Observations

COURRIER REÇU
le 10 JUIN 2026
MAIRIE DE SAINT-GONDRAN 35

Cadre réservé au titulaire du droit de préemption

Par décision de Mme la Maire
En Date du 23 Juin 2026
Pas d'exercice du droit de préemption
Le 23 Juin 2026
La Maire, Clémence MORINIÈRE.

MAIRIE DE SAINT-GONDRAN (I.-&-V.)

Informations concernant vos données à caractère personnel

Nous avons besoin de vos données pour étudier votre demande et pour vous contacter par la suite.
Le responsable de traitement de la déclaration d'intention d'aliéner est la commune de dépôt de votre dossier. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.
Ainsi, pour toutes informations, questions ou exercice de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), par courrier :

À l'attention du délégué à la protection des données
3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 Paris Cedex 07

Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_12_2026_96-DE

Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_12_2026_96-DE

Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme

Liste des renvois figurant dans le formulaire

COURRIER SIGNÉ
le 18 JUIN 2026
MAIRIE DE SAINT-CONDRAN 35

(1) – La déclaration ou la demande doit être établie en 4 feuillets et adressée au destinataire (cf. renvois (2), (3) et (4)) par pli recommandé avec demande d'avis de réception postal, ou déposée contre décharge, ou transmise par voie électronique.

(2) – Si le bien est soumis au droit de préemption urbain, régi par les articles L. 211-1 et suivants du code de l'urbanisme, la déclaration ou la demande doit être adressée à la mairie de la commune où est situé ce bien.

(3) – Si le bien est compris dans une zone d'aménagement différé (article L. 212-1 et suivants du code de l'urbanisme), la déclaration ou la demande est à adresser au maire de la commune où est situé ce bien.

(4) – Si le bien est compris dans une zone de préemption délimitée au titre de la législation sur les « espaces naturels sensibles » (article L. 215-1 et suivants du code de l'urbanisme), la déclaration est à adresser au président du conseil départemental du département dans lequel est situé ce bien.

(5) – Si la demande est faite conjointement par deux personnes qui ne sont pas en indivision, il faut indiquer le nom et le prénom du second déclarant dans nom 2 prénom 2 ; dans le cas d'une indivision des compléments devront être apportés dans la fiche complémentaire dédiée « Autre(s) déclarant(s) » (cf. renvoi 9).

(6) – Si la profession est renseignée, elle doit l'être selon la nomenclature INSEE des professions et catégories socio-professionnelles en 8 postes : agriculteurs exploitants, artisans, commerçants et chefs d'entreprise, cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires, employés, ouvriers, retraités, autres personnes sans activité professionnelle.

(7) – Si le déclarant est une personne morale ou plusieurs personnes morales, les éléments doivent être clairement renseignés (Siret, forme juridique et identité du représentant). La possibilité qu'il y ait plusieurs personnes comme déclarants peut être traitée dans la fiche complémentaire dédiée « Autre(s) déclarant(s) ».

(8) – Pour les immeubles en indivision, deux cas doivent être distingués :
– l'immeuble est soumis au droit de préemption urbain ou compris dans une zone d'aménagement différé : les cessions des droits indivis, même si ceux-ci ne représentent pas la totalité de l'immeuble, doivent faire l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner, sauf si elles sont consenties à l'un des co-indivisaires ;
– l'immeuble est compris dans une zone de préemption des espaces naturels sensibles : n'est soumise à déclaration d'intention d'aliéner que la cession de l'ensemble des droits indivis représentant l'immeuble dans son entier, sauf pour le droit de préemption du Conservatoire du littoral qui est applicable à la cession de droits indivis sur un immeuble ou une partie d'immeuble bâti ou non bâti ainsi qu'à la la cession de la majorité des parts d'une société civile immobilière lorsque le patrimoine de cette société est constitué par une unité foncière, bâtie ou non, sur la totalité ou certaines parties des zones de préemption créées par le conseil départemental ou le Conservatoire.

(9) – En cas d'indivision entre personnes physiques ou entre personnes morales, les informations relatives à l'identité, l'adresse et à la quote-part seront obligatoirement renseignées dans la fiche complémentaire « Autre(s) déclarant(s) » générée automatiquement lorsque le nombre de co-indivisaires est renseigné.

(10) – L'adresse du déclarant doit être la plus détaillée possible. Pour le siège social (si le propriétaire est une personne morale), il faut indiquer l'adresse du principal établissement ; lorsque la déclaration ou la demande est présentée par un établissement secondaire, le signataire devra indiquer l'adresse à la rubrique H.

(11) – Bâtiments vendus en totalité : les renseignements à fournir ne doivent porter que sur le bâtiment principal (la maison par exemple) ; la surface construite au sol ainsi que la surface utile ou habitable peuvent être indiquées approximativement ; les niveaux s'entendent, tant des étages proprement dits que des sous-sols, rez-de-chaussées ou combles, le cas échéant locaux autres que des appartements : il s'agit des locaux principaux affectés à un usage autre que d'habitation (bureaux, commerces par exemple). Le numéro des volumes pour une vente en volumes permet d'identifier le bien objet de la vente.

(12) – Locaux dans un bâtiment en copropriété.
Nature des lots : précisez s'il s'agit d'un appartement, d'une cave, d'un box pour automobile, etc. La surface utile ou habitable n'est à indiquer que pour les locaux principaux (appartements, bureaux...).

(13) – Droits sociaux : lorsque la DIA porte sur la vente de parts de société (si cette rubrique doit être remplie, il est nécessaire de remplir également la rubrique précédente : « locaux dans un bâtiment en copropriété »). Désignation de la société : indiquez seulement sa dénomination, sa forme juridique (par exemple : société civile) ainsi que l'adresse de son siège, comme prévu à la rubrique A.
Nature des droits cédés : parts ou actions par exemple. Il faut indiquer le nombre et le numéro des parts.

(14) – Usage : il s'agit de l'usage actuel du bien. Il peut y avoir plusieurs usages donc plusieurs choix conjoints possibles. Si vous souhaitez, en accord avec votre acquéreur, donner des indications sur l'usage futur qu'il entend conférer au bien, les faire figurer à la rubrique G.

(15) – Indiquer clairement s'il y a des droits réels ou personnels.
La mention « en attente d'éléments de la conservation des hypothèques » n'est pas admise.

Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_12_2026_96-DE

(16) – Adjudication : cette rubrique correspond à des cas dans lesquels la déclaration doit être obligatoirement établie par le notaire ou le greffier du tribunal compétent chargé de procéder à l'adjudication. Au cas où l'adjudication serait faite sans qu'une mise à prix soit prévue, vous devez nécessairement évaluer le bien.

(17) – La donation peut donner lieu à droit de préemption. Ceci est régi par l'article L. 213-1-1 du code de l'urbanisme qui précise en effet que sont également soumis au droit de préemption les immeubles ou ensembles de droits sociaux mentionnés au 1° de l'article L. 213-1 lorsqu'ils font l'objet d'une donation entre vifs, sauf si celle-ci est effectuée :
1° Entre ascendants et descendants ;
2° Entre collatéraux jusqu'au sixième degré ;
3° Entre époux ou partenaires d'un pacte civil de solidarité ;
4° Entre une personne et les descendants de son conjoint ou de son partenaire de pacte civil de solidarité, ou entre ces descendants.

(18) – Les renseignements concernant l'acquéreur doivent être obligatoirement fournis si la personne qui se propose d'acquérir l'immeuble l'exige : en effet, en cas de non-utilisation aux fins prévues par les textes des biens acquis par préemption, l'ancien propriétaire et l'acquéreur évincé par la préemption disposent d'un droit de rachat préférentiel et, en cas de méconnaissance de ce droit, d'une action en dommages-intérêts.

(19) – Indications complémentaires concernant l'opération envisagée par l'acquéreur : vous pouvez préciser à cet endroit, en accord avec l'acquéreur, l'usage que ce dernier entend conférer au bien :
– maintien de l'usage actuel
– ou, au contraire, changement de cet usage, par exemple, conversion de bureaux en logements. Vous pouvez préciser également les conditions dans lesquelles l'acquéreur envisage de conférer cette destination au bien : en le laissant en l'état, en le réhabilitant, en édifiant une construction neuve...

(20) – Cette rubrique est à remplir lorsque le propriétaire fait exercice du « droit de délaissement » qui lui est offert par le code de l'urbanisme lorsque son bien est compris dans une zone d'aménagement différé ou soumis au droit de préemption urbain.

(21) – Signataire autre que le propriétaire.
Qualité : notaire, mandataire, fondé de pouvoirs, gérant de la société propriétaire, etc.
Joindre à la déclaration ou à la demande une copie du pouvoir ou du mandat.

ⓘ Pour en savoir plus
Tour Séquoia - 92055 La Défense cedex - Tél : 01 40 81 21 22
www.ecologie.gouv.fr

COURRIER REÇU
le 10 JUIN 2026
MAIRIE DE SAINT-GONDRAN 35

Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_12_2026_96-DE

Montant de la commission

Montant Acquéreur	Montant Vendeur	Montant total de la commission	HT	TTC
7000	0	7000		X





Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_12_2026_96-DE

Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_12_2026_96-DE

Références cadastrales de la ou des parcelles

Liste exhaustive des références cadastrales, y compris celles apparaissant dans le formulaire de la DIA

Préfixe	Section	Numéro	Localité	Superficie
	A	1031	129 RUE DE LA TOUCHE MULON	1550

COURRIER REÇU
le 10 JUIN 2026
MAIRIE DE SAINT-GONDRAN 35

Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_12_2026_96-DE

Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_12_2026_96-DE

Département :
ILLE ET VILAINE

Commune :
SAINT-GONDRAN

Section : A
Feuille : 000 A 02

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 29/05/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

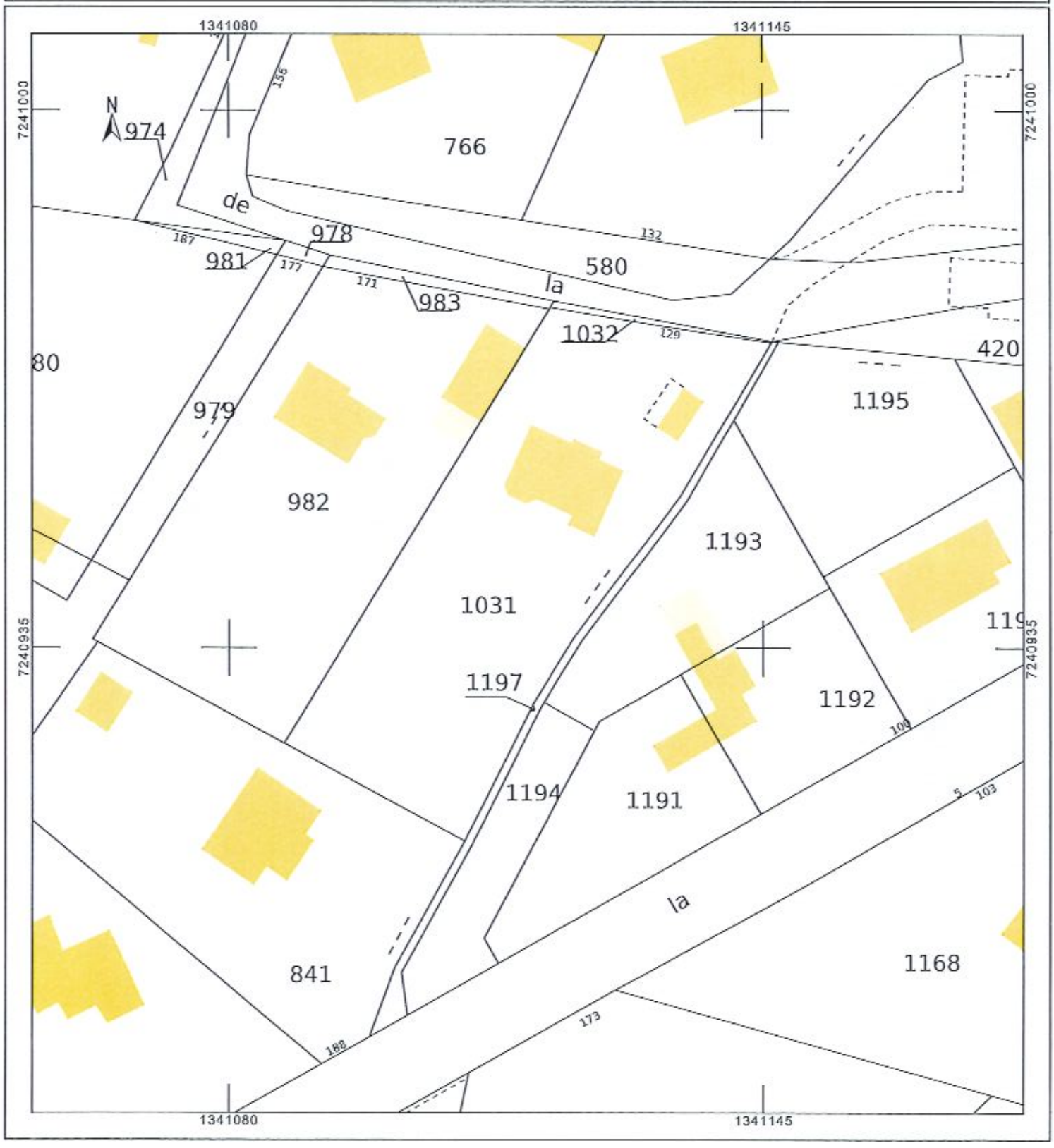
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Cet extrait de plan cadastral est géré par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC RENNES
35023 RENNES Cedex 9
tél. 02 99 29 37 55 -fax
ptgc.350.rennes@dgfip.finances.gouv.fr

COURRIER REÇU
le 10 JUIN 2026
MAIRIE DE SAINT-GONDRAN 35

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_12_2026_96-DE

Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_12_2026_96-DE

SARL SIPAC

ZA du Triangle Vert
12 Rue du Trèfle - 35520 LA MEZIERE

☎ 02.99.13.25.47
✉ contact@sipac-pc.fr

MAIRIE DE ST GONDRAN

63 RUE TOUCHE MULON
35630 SAINT-GONDRAN
FRANCE

Facture N°	Date	Code client
45 486	10/07/2026	00001868

Votre N° TVA intracom : FR 50 213 502 768
Votre SIRUN : 213 502 768

Libellé	Quantité	P.U HT	Total HT
Devis N° 13678 du 19/06/2026			
Onduleur NITRAM 700 VA :	3,00	140,83 €	422,49 €
- Maintient les matériels électroniques allumés durant les pannes de courant.			
- 8 prises parafoudre.			
(Dont 4 prises sur batterie)			
- Régulateur de tension.			
- Protection contre les surtensions et les pics de courant.			
- Affichage LCD.			
- Autonomie jusqu'à 80 minutes			
- Installation sur site des 2 onduleurs.	0,50	100,00 €	50,00 €
Forfait déplacement	1,00	40,00 €	40,00 €

Le non respect des délais de règlement pourra entraîner l'application d'un intérêt de retard calculé sur la base de 3 fois le taux légal et d'une indemnité forfaitaire de 40€.

Règlement : Virement
Echéance : 09/08/2026

TVA	Bases HT	Taux	Montant
1	512,49 €	20,00 %	102,50 €

IBAN
BNP PARIBAS FR76-3000 4030-6500-0100-1161-986 BNPAFRPPXXX

HT	512,49 €
TVA	102,50 €
Total TTC	614,99 €
Acompte	
Net à Payer	614,99 €

TVA acquittée sur les débits

Réserve de propriété : Conformément aux dispositions de la loi N° 80335 du 12 Mai 1980, SARL SIPAC conserve l'entière propriété des marchandises vendues et livrées jusqu'au paiement intégral du prix facturé. En cas de litige le tribunal de Rennes est seul compétent.
S.A.R.L au capital de 10 137€ - RCS RENNES B 419 572 789 - N° Intracommunautaire : FR13419572789
SIREN : 419 572 789 - APE : 9511Z

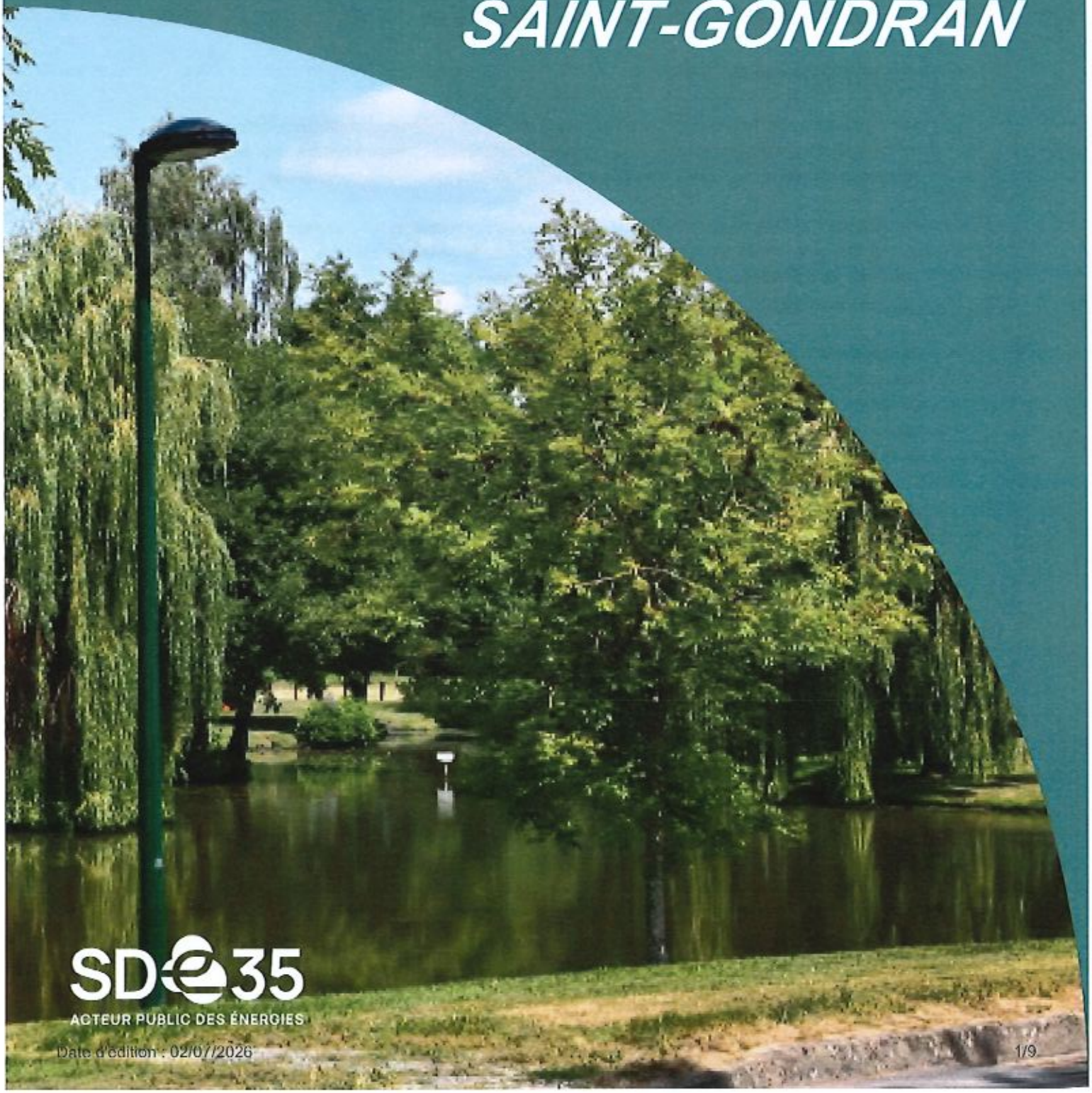
Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_12_2026_96-DE

Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_12_2026_96-DE

2025

Rapport d'activité de l'éclairage public

SAINT-GONDRAN



SDE35
ACTEUR PUBLIC DES ÉNERGIES

Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_12_2026_96-DE

Thorigné-Fouillard, le 29 juin 2026

SDE35
ACTEUR PUBLIC DES ÉNERGIES

Affaire suivie par

POTTIER Sébastien, *responsable pôle Eclairage*
s.pottier@sde35.fr

Objet : Rapport d'activité éclairage public de votre commune

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Votre collectivité fait partie des 237 collectivités nous ayant transféré sa compétence optionnelle d'éclairage public représentant un parc de plus de 80 000 points lumineux. A ce titre, nous avons le plaisir de vous adresser le **rapport d'activité pour l'année 2025** relatif à votre commune.

En 2025, le Syndicat Départemental d'Energie 35 a pris en charge 140 demandes de travaux d'éclairage public et a mené plus de 500 actions de maintenance pour un reste à charge global supporté par le syndicat s'élevant à 6,5 M€. Ce déficit n'est pas supportable sur la durée et le SDE35 vise à moyen termes un reste à charge maximal de 3,5 M€ par an.

Le rapport qui vous est adressé intègre un état de votre patrimoine et des besoins de rénovation. La rénovation de l'éclairage public et le passage à une technologie LED permet de répondre à de multiples enjeux : réduire les consommations énergétiques, limiter la pollution lumineuse et ainsi préserver la biodiversité, faciliter la maintenance et optimiser les coûts de gestion, tout en assurant la sécurité de nos concitoyens.

Les élus et équipes du SDE35 se tiennent à votre disposition pour vous apporter tout complément d'informations.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleures salutations.

Le Président,

Olivier DEHAESE

Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_12_2026_96-DE

COMMUNE : SAINT-GONDRAN

Patrimoine communal

Nb. armoires	Nb. luminaires
5	128

Armoires

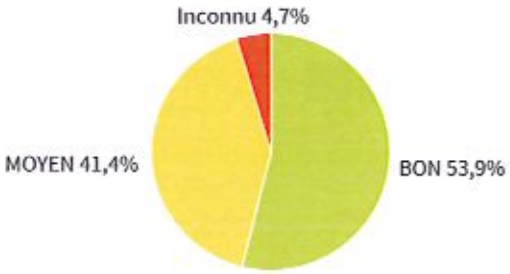
Code armoire ▲	Localisation	État armoire	Nb. luminaires	Puissance installée (W)
A01	1 Rue de Couësbouc	BON	68	4 465
A02	16 Rue de la Lande Esnault	BON	35	2 552
A03	339 Rue du Chesnot	BON	18	2 052
A04	301 Rue les Fougeray	MOYEN	6	684
MS01	24 la Croisade		1	17
Total			128	9 769

Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_12_2026_96-DE

Luminaires

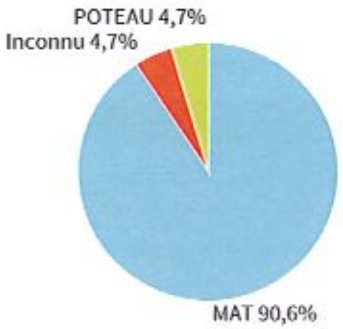
Les données sont issues de la base patrimoniale du SDE35, régulièrement mise à jour, mais dont l'exactitude ne peut être avérée en totalité à date.

Etat luminaire	Nombre
BON	69
MOYEN	53
Inconnu	6



Supports

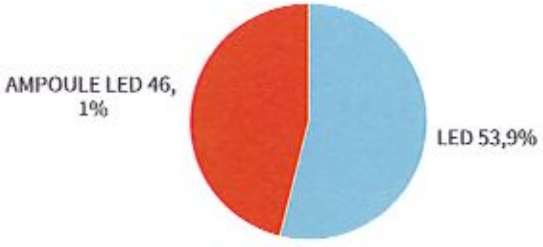
Type support	Nombre
MAT	116
Inconnu	6
POTEAU	6



Lampes

BF = ballon-fluo, IM = iodure métallique, SBP = sodium basse pression, SHP = sodium haute pression
Les LED permettent des économies d'énergie conséquentes, de l'ordre de 60 à 70%.

Type lampe	Nombre
LED	69
AMPOULE LED	59



Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_12_2026_96-DE

Bilan des interventions

Type intervention	Nombre
EP - Intervention d'urgence	1

Opérations de travaux d'éclairage public

Opérations actives en cours non terminées et opérations terminées au cours de l'année

N° opération	Description	Stade
PE24-0963	RENOVATION EP GLOBALE - MA COMMUNE 100% LED	APS
PE26-0631	EP TF - SAINT-GONDRAN - REMPLACEMENT MAT DOUBLE HS 0027	DEVIS

Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_12_2026_96-DE

Annexe 1 : Luminaires de type boule et ballon-fluo

Les luminaires de type boule et ballon-fluo sont à rénover en priorité. La réglementation impose leur remplacement à partir de 2025. À ce titre, leur réparation ne peut plus être assurée par le SDE35 et ses entreprises.

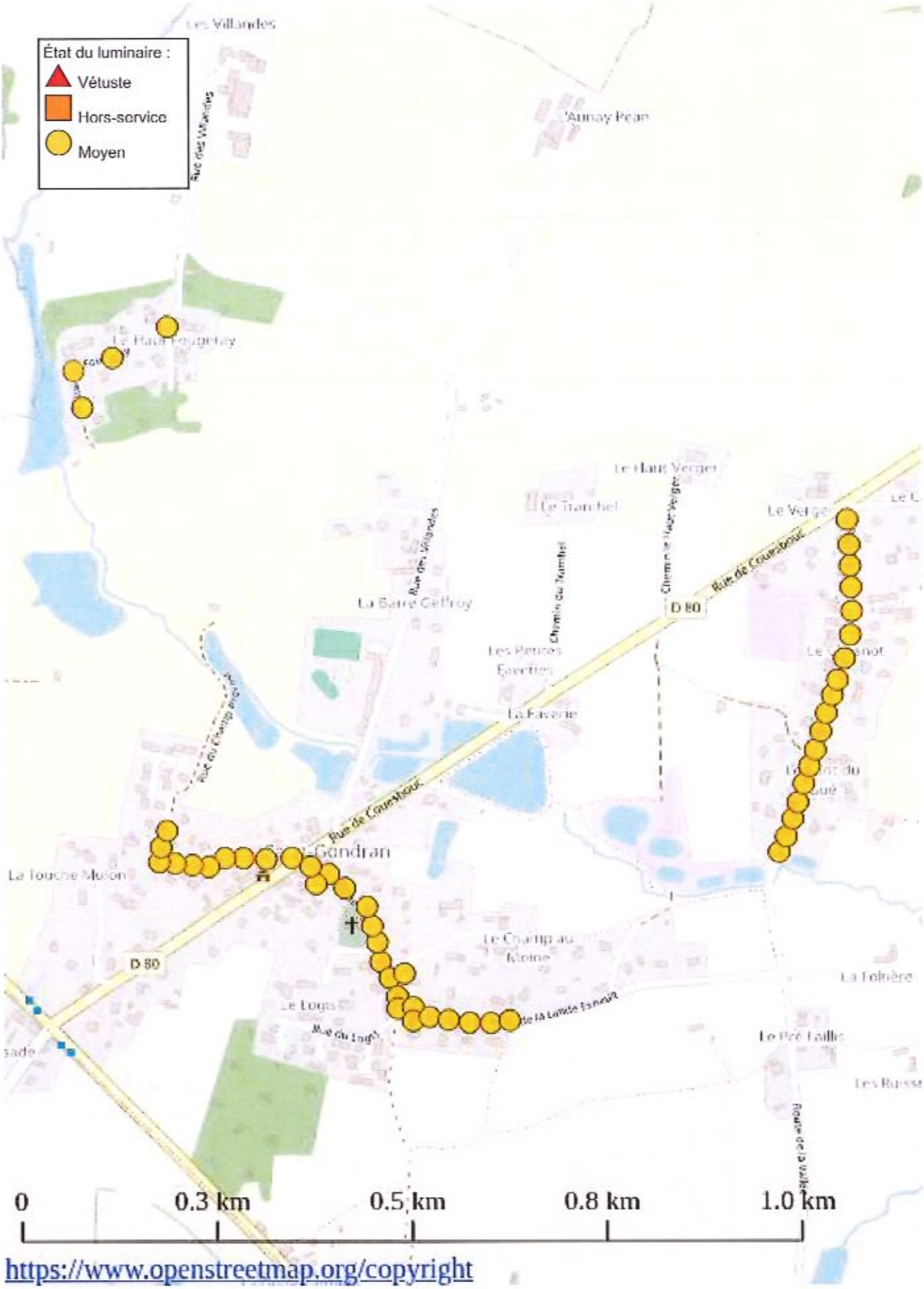
Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_12_2026_96-DE

Annexe 2 : Luminaires vétustes et hors service

Les luminaires vétustes et hors-service seront soumis à une majoration du tarif annuel de maintenance à compter de 2027, comme délibéré par le Comité syndical en 2025.

Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_12_2026_96-DE

Carte des luminaires vétustes ou hors service



https://www.openstreetmap.org/copyright

Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_12_2026_96-DE

Contact

Pôle Éclairage du SDE35 : ep@sde35.fr

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE D'ILLE-ET-VILAINE
Village des Collectivités
1 avenue de Tizé
CS 43603
35236 THORIGNÉ-FOUILLARD

SDE35
ACTEUR PUBLIC DES ÉNERGIES

Connexion au Portail du SDE35

Cette connexion permet d'accéder à Next'GPI qui est l'application du SDE35 pour la déclaration des pannes d'éclairage et le suivi de votre patrimoine d'éclairage public.
L'accès à la page de connexion ci-dessous se fait via l'URL suivante : https://portail.sde35.fr



1 : Indiquez l'adresse mail que vous avez transmise au SDE35 pour la création de votre compte.
Si vous n'avez pas encore de compte d'accès, envoyez un mail à l'adresse **ep@sde35.fr** afin que l'on vous crée un compte.

2 : Indiquez le mot de passe que vous avez choisi pour valider votre compte à la suite de l'envoi automatique du message de SIRAP.
Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquez sur « **Mot de passe oublié ?** ».

Pour vous aider dans vos premiers pas avec cette application, vous trouverez quelques tutoriels, qui seront mis à jour au fil de l'eau, en cliquant sur l'icône suivante « **?** » :



Vous trouverez entre autres la procédure pour déclarer une intervention :



Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_12_2026_96-DE

Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_12_2026_96-DE

TR : Rapport_EP_SAINT-GONDRAN_2026-07-02

Mairie St-Gondran <mairiestgondran@orange.fr>

vendredi 3 juillet 2026 à 18:27 envoyés

À : Alain BEAUMANOIR , Jean-François CHÉNEDÉ , Anthony GUIHENEUF , Christophe HELBERT , Elisabeth JAGOT , Camille LE BOULCH , Véronique LEROY , Miléna MARTIN , Clémence MORINIERE , Patrice NOBLET , Bruno PELLOIS , Pierre POUSSIN , Charlotte STROEYMEYT , Olyana THÉ , Stéphanie VILGICQUEL , Dominique LOCHU (Pro)

Rapport_EP_SAINT-GONDRAN_2...
2.2 Mo

Bonne réception,

Bien cordialement,

Christine DELABROSSE
Secrétaire de Mairie

Mairie de Saint-Gondran
63 Rue de la Touche Mulon
35630 Saint-Gondran
Tél : 02 99 45 84 30 / **Fax :** 02 99 45 81 80

Horaire d'ouverture de la mairie

Lundi :	9h30 - 12h30	-
Mardi :	-	14h00 - 18h00
Mercredi :	-	14h00 - 16h00
uniquement le 3ème mercredi du mois		
Jeudi :	-	-
Vendredi :	-	14h00 - 18h00

www.saint-gondran.fr : mairiestgondran@orange.fr : Facebook Mairie de Saint-Gondran

Dans une démarche respectueuse de l'environnement, n'imprimez ce message que si vous en avez l'utilité.

Le : 02 juillet 2026 à 16:04 (GMT +02:00)
De : "noreply@sde35.fr" <noreply@sde35.fr>
À : "mairiestgondran@orange.fr" <mairiestgondran@orange.fr>
Cc : "ep@sde35.fr" <ep@sde35.fr>
Objet : Rapport_EP_SAINT-GONDRAN_2026-07-02

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du transfert de la compétence Éclairage Public, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le rapport d'activité 2025 relatif à l'état du patrimoine d'éclairage public de votre collectivité.

Ce document présente une analyse actualisée de votre patrimoine, ainsi qu'une identification des besoins de rénovation.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Pôle Éclairage Public

Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_12_2026_96-DE

Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_12_2026_96-DE

- 6 JUIL. 2026

Le 06/07/2026

Bonjour,

Pour donner suite à mon entretien téléphonique, je vous confirme la cessation de mon activité Food truck de galettes et de crêpes.

J'ai commencé mon activité sur St Gondran le vendredi 6 mars 2026 et je l'ai terminé le vendredi 5 juin 2026.

Je vous remercie de m'avoir laissé la chance de travailler sur St Gondran car j'y ai rencontré une clientèle très agréable.

Cordialement

Mélanie Taraud

Chez la Belette

Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_12_2026_96-DE